

# ENFANTS D'IMMIGRÉS DANS LA DIVISION SOCIALE ET SCOLAIRE

L'EXEMPLE D'ASNIÈRES-SUR-SEINE

Catherine Barthon

Quelle est la place des élèves issus de l'immigration dans les collèges de l'Académie de Versailles ? Une première lecture géographique des disparités de scolarisation au niveau académique met en lumière une concentration importante des élèves étrangers dans les segments les plus défavorisés de l'espace scolaire<sup>1</sup>. N'y a-t-il pas là le signe d'une ségrégation scolaire des enfants d'immigrés ? Deux communes du nord des Hauts-de-Seine ont été choisies pour répondre à ces questions. L'objectif de ce travail était double : mettre en relation les structures socio-« ethniques » des collèges avec celles de leurs zones de recrutement respectives, afin d'isoler les logiques ségrégatives transversales liées en particulier à l'évitement de certains collèges par les plus favorisés ; suivre à l'échelle locale les trajectoires scolaires des enfants d'immigrés.

## Y a-t-il des écoles-« ghettos » ?

Dans la plupart des villes qui ont connu une immigration importante, on observe des phénomènes de regroupements caractéristiques dans l'espace urbain, que ce soit dans les secteurs les plus dégradés des quartiers anciens de centre-ville ou dans les quartiers périphériques d'habitat social. Parler de « ghetto » pour désigner ces formes d'insertion spatiale peut paraître abusif. Dans le contexte urbain français, les quartiers « ethniques », peuplés d'immigrés seulement, voire d'une nationalité en particulier, n'existent pas pour l'heure, sinon à l'état de fantasmes. En réalité, on doit postuler que la ségrégation spatiale des populations issues de l'immigration reste avant tout une question d'échelle. N. Boumaza relevait ce « paradoxe socio-spatial » lors du deuxième Sommet des villes sur l'habitat à Istanbul : « Les regroupements varient selon les échelles considérées et leurs formes mono-ethniques ne concernent que des foyers et des petits ensembles collectifs. L'échelle du quartier est plutôt caractérisée par la diversité ethnique dans laquelle les populations d'origine étrangère plutôt minoritaires, mais numériquement importantes, marquent le paysage et la socialité de quartier »<sup>2</sup>. Ce constat est-il transposable dans l'espace scolaire ? Dans ce domaine, il est certain que la sectorisation des établissements entraîne inévitablement

un certain parallélisme entre les structures des publics scolaires et celles des populations locales. On peut donc avancer sans grand risque que les taux d'étrangers varieront très sensiblement, selon que l'on se place à l'échelle des écoles élémentaires, ou à celle des collèges et des lycées. L'espace scolaire se borne-t-il alors à reproduire les formes locales de ségrégation urbaine, ou en renforce-t-il les polarités sociales et « ethniques » ? Quelques éléments de réponse nous sont donnés pour le premier degré. Ainsi une enquête de M. Tripier et A. Léger<sup>3</sup> réalisée au début des années 80 dans un quartier populaire et pluri-ethnique de Gennevilliers révélait l'importance des stratégies d'évitement des écoles primaires mises en œuvre par les familles françaises de niveau social plus aisé. Les auteurs notaient à cet égard : « Par rapport aux effectifs initiaux de la cohorte observée, 82 % des Français sont partis contre seulement 43 % des enfants de nationalité étrangère. Ici, le mouvement constaté aboutit à inverser totalement la situation de départ : les Français, initialement, sont en nette majorité (65 %) tandis qu'ils ne constituent plus qu'une petite minorité des enfants restants scolarisés dans le quartier (36 % contre 64 % d'étrangers) » (p. 141). De même, tentant d'évaluer le degré de correspondance entre la composition sociale et ethnique des quartiers et des écoles primaires d'une commune de la banlieue lyonnaise, L. Roulleau-Berger<sup>4</sup> constatait que la concentration des étrangers au niveau de l'habitat restait sans commune mesure avec celle observée dans les écoles primaires locales. Elle en concluait

1. Les principaux résultats de cette étude sont présentés dans une communication faite au colloque « Jeunes chercheurs » de l'INED, les 12, 13 et 14 mai 1997, sous le titre : « Une lecture géographique des disparités de scolarisation des élèves étrangers dans les collèges de l'Académie de Versailles ».

2. Cf. Boumaza N., « L'Ethnicité dans la question urbaine en France », in « Villes, Cities, Ciudades, Habitat II, Istanbul, sommet des villes, juin 1996 », *Le courrier du CNRS*, n° 82, 1996.

3. Cf. Léger A. et Tripier M., *Fuir ou construire l'école populaire ?*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1988.

4. Cf. Henriot-van Zanten A., Payet J.-P., Roulleau-Berger L., *L'École dans la ville. Accords et désaccords autour d'un projet politiques*, Paris, L'Harmattan, 1994.

que « même en tenant compte du taux de fécondité beaucoup plus élevé chez les familles maghrébines que chez les familles françaises, il est clair qu'il y a bien ici évitement de l'école par une proportion non négligeable de familles françaises et même par certaines familles immigrées » (p. 32).

## Un espace communal frontière

Asnières-sur-Seine, ville de 71 836 habitants, est localisée dans la « boucle nord » des Hauts-de-Seine. Ses limites communales matérialisent une frontière nette dans l'espace régional parisien, entre une banlieue ouest huppée et une banlieue nord très ouvrière (ancienne ceinture « rouge »). Cette discontinuité régionale coïncide également avec une ligne de fracture locale, autonomisant un grand ensemble en voie de paupérisation (« les quartiers nord ») du reste de la commune, qui connaît, à l'instar de l'évolution observée dans le département des Hauts-de-Seine depuis le début des années 80, un processus d'embourgeoisement. Plus de 40 % des actifs résidant à Asnières sont aujourd'hui des cadres supérieurs et moyens, 32 % sont des employés, 26 % sont des ouvriers et 6 % sont des artisans-commerçants. Comme dans le restant de la boucle de Gennevilliers, le tissu industriel ancien a mal résisté à la crise et aux restructurations : entre 1975 et 1990, Asnières a dû subir 6 700 pertes d'emplois, ce qui lui confère le triste record d'être située en sixième position dans les groupes de 10 communes (hors Paris) qui ont perdu le plus d'emplois pendant la période<sup>5</sup>. En résulte une diminution de la population active ouvrière (- 5 % entre 1982 et 1990) mais aussi des employés (- 2 %) alors que parallèlement le poids des cadres supérieurs (+ 6 %) et des cadres moyens (+ 1 %) s'accroît. Comparée à ses voisines de la « boucle nord », Gennevilliers et Ville-neuve-la-Garenne les « industrielles », Bois-Colombes et La Garenne-Colombes les « bourgeoises », la commune d'Asnières offre en définitive, avec Colombes, un profil que l'on peut qualifier d'intermédiaire. Au sein du dispositif départemental, elle se démarque plus franchement, en raison d'une légère surreprésentation des ouvriers (+ 3,2 % par rapport à la moyenne des Hauts-de-Seine), des employés (+ 1,2 %) et de la présence plus faible des cadres supérieurs (- 4,8 %). Pesant pour plus de 45 % dans la population active ouvrière résidente, les travailleurs immigrés ont été les premiers touchés par les pertes d'emplois liées à la désindustrialisation. Avec un taux de chômage de 16 %, ils représentent actuellement 35 % de tous les chômeurs bien qu'ils ne constituent que 20 % de la population active.



## Une population immigrée toujours croissante

C'est à sa situation privilégiée à proximité de la vallée industrielle de la Seine et de la capitale parisienne et à l'existence dans son parc résidentiel d'un parc locatif de logements vétustes et de programmes importants d'habitat social, que la commune d'Asnières doit d'avoir été un lieu de passage et de sédentarisation pour des populations issues de toutes les grandes vagues migratoires contemporaines. Avec 16 % d'étrangers en 1990, Asnières se situe néanmoins légèrement en-deçà de la moyenne du nord du département (17 %), mais largement au-dessus de la moyenne départementale (13 %). Si l'on ajoute, au stock des étrangers, les Français par acquisition, c'est au total 2 Asniérois sur 10 qui ont une origine immigrée. Il faut souligner à cet égard, que pendant la période 1982-1990, la ville n'a dû le maintien de son effectif communal qu'à l'accroissement de la population étrangère (+ 8,6 %

5. Cf. INSEE, « Portraits de la boucle de Gennevilliers », *Regards sur l'Île-de-France*, n° 25, septembre 1994.

contre - 1,2 % pour les Français). Dans cet ensemble cosmopolite, les Marocains et les Algériens dominent très largement. Ils représentent respectivement 23 % et 21 % de la population étrangère totale. Asnières se situe en effet dans « l'épicentre » de l'espace régional des Maghrébins. Suivent les Portugais (17 %), les Tunisiens (6,5 %), et en proportion plus réduite les Espagnols (3 %), les Italiens (2 %) et les Turcs (2 %). A ces vagues en provenance des pays d'émigration « traditionnels » semblent désormais se substituer des formes d'immigrations nouvelles, que la multiplicité des origines et la faiblesse des effectifs rendent difficiles à évaluer (regroupés dans la catégorie « autres », ces groupes représentaient en 1990 le quart de la population étrangère asniéroise ; ce sont également ceux qui ont le plus grossi entre les deux recensements). Il en va ainsi des Asiatiques (réfugiés arrivés en 1975, mais pas uniquement), des « réfugiés » d'Europe de l'Est et d'ex-Yougoslavie et surtout des Africains sub-sahariens. Ces derniers sont les grands absents du recensement communal de 1990. Cette invisibilité statistique contraste sensiblement avec la visibilité dont on les crédite dans l'espace public et tout particulièrement dans l'espace scolaire du premier degré. Ainsi, nous avons pu constater que les enfants originaires d'Afrique francophone et non francophone représentaient, en 1994, 17 % des effectifs des écoles élémentaires d'Asnières et 22 % de ceux des maternelles, ce qui les positionnait parmi les élèves étrangers avec les enfants d'origine algérienne en deuxième place derrière les Marocains.

## Les étrangers dans l'espace asniérois

Il suffit d'observer une carte d'Asnières pour constater d'emblée l'éclatement du territoire communal. En raison de sa configuration originale, la commune se trouve en effet en contact direct avec quatre communes assez différenciées socialement : Gennevilliers à l'est, Colombes et Bois-Colombes à l'ouest, Courbevoie au sud-ouest. Au nord et au sud, la boucle de la Seine matérialise une frontière bien naturelle, celle-là. Les limites intercommunales n'opposent pas de réelle rupture au niveau du tissu social. La ligne de fracture se situe en réalité au cœur même de la commune. Ainsi, il existe à Asnières un contraste évident entre les quartiers situés d'une part au nord et à l'est de la commune et, d'autre part, les quartiers ouest et sud-ouest. Les premiers, grands ensembles des *quartiers nord*<sup>6</sup>, anciens faubourgs populaires du *Mesnil* et friches urbaines des *quartiers est* (véritable « enclave » asniéroise en territoire gennevillois) hébergent en grande majorité des catégories populaires : ouvriers et employés y représentaient plus de 60 % de la population active résidente, au dernier recensement. Les quartiers situés à l'ouest de la commune ont en revanche un profil nettement plus aisé, voire « bourgeois ». Ainsi dans le quartier de la gare de *Bécon*, (à l'intérieur du territoire de Courbevoie) et dans le quartier du *château d'Asnières*, les cadres supérieurs et les cadres moyens représentaient en 1990 55 % de la

population active résidente. Entre ces espaces très typés, deux quartiers plus mixtes font transition de par leur localisation et leur composition. Dessinant le centre géographique et administratif de la commune, les quartiers *Bac-Bourguignons* et de la *Mairie* ont une population plus hétérogène, où les classes moyennes et supérieures cohabitent à part égale avec les classes populaires, dans la statistique si ce n'est dans la réalité. A une échelle plus fine, on voit cependant se dessiner dans le quartier de la Mairie une ségrégation interne liée à l'avancée du front de rénovation immobilière. Ainsi il existe une différenciation très nette entre le « quartier des philosophes », encore nommé « Petit Neuilly », et le quartier « Voltaire » mitoyen dont l'habitat vétuste sert de point d'ancrage temporaire pour des familles en attente d'un logement social. Par son profil, ce quartier très stigmatisé se rattache déjà aux quartiers est.

Dans cette division sociale de la ville, l'insertion spatiale des populations immigrées s'est opérée dans deux segments spécifiques du parc locatif : l'habitat social et les petits logements dégradés du parc ancien. On constate alors sans grande surprise que les proportions d'étrangers sont largement supérieures à la moyenne communale dans les quartiers situés à l'est (28 %) et au nord (24 %) de la ville, et dans les HLM des quartiers nord, en 1990, 28 % de la population est étrangère. Dans tous les autres quartiers de la ville, les taux sont inférieurs à la moyenne (entre 8 et 13 %). En nombre moins élevé, les étrangers des quartiers sud et ouest présentent également des caractéristiques différentes : ils ont plus souvent une origine européenne et sont moins ouvriers que la moyenne.

A travers cette rapide présentation, on voit affleurer les grands caractères qui font de l'exemple d'Asnières un terrain particulièrement intéressant pour l'étude des formes d'interactions locales entre immigration, division sociale et division scolaire de la Ville : une situation frontière à la charnière de deux espaces régionaux très contrastés, une dualisation sociale croissante inscrite dans la morphologie urbaine et enfin, une population étrangère importante qui continue d'augmenter.

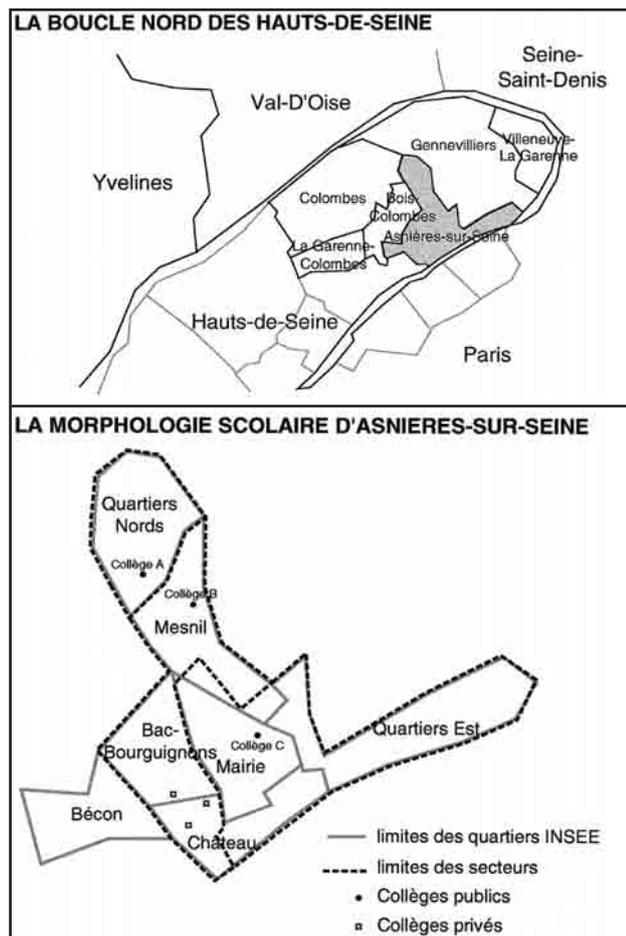
## Trois collèges à première vue plutôt différents...

Trois collèges publics se répartissent ici les premiers rôles avec trois établissements privés dont un hors-contrat. C'est l'espace du public qui focalisera ici l'attention, dans la mesure où l'enseignement privé reste par définition hors du champ de la carte scolaire.

Situé au cœur des « quartiers nord » d'Asnières, le collège A recrute 85 % de son public dans les HLM environnants. On rencontre également dans son secteur de

6. Les désignations en italiques font référence aux noms de quartiers tels que définis dans les découpages de l'INSEE.

recrutement une petite partie de la commune de Bois-Colombes. Son insertion dans un environnement social défavorisé lui a valu d'être classé ZEP dès 1982. Malgré des moyens supplémentaires non négligeables, le collège explose aujourd'hui littéralement avec ses 1 230 élèves et



la progression enregistrée chaque année par les effectifs de sixième (+ 9,5 % entre 1991 et 1995) tend à montrer que la courbe n'est pas encore près de s'inverser. Cet accroissement peut être mis à l'actif de la grande jeunesse de la population des «quartiers nord» : ici un quart de la population a moins de 15 ans contre seulement 15 % dans le reste de la commune.

A 600 mètres, plus au sud, le collège B est considéré aux yeux de tous comme le collège «phare» de la commune. Ancienne annexe d'un grand lycée parisien, il continue de proposer aujourd'hui un certain nombre d'enseignements «rares» comme le russe LV2, et des options de grec et d'allemand renforcé. Son image est également associée à celle du lycée du même nom qui se distingue dans tous les palmarès scolaires par son taux exceptionnel de réussite au bac<sup>7</sup>. Malgré sa situation excentrée, c'est incontestablement cet établissement qui correspond le mieux à l'archétype du collège «bourgeois de centre-ville». Les caractéristiques de son corps enseignant, com-

parées à celles des deux autres établissements, sont également là pour le signaler : 77 % sont agrégés ou certifiés (au lieu de 66 % dans les deux autres établissements). Avec 930 élèves en 1995, c'est également le collège B qui a connu la hausse d'effectifs la plus importante pour le secteur public entre 1991 et 1995 (+ 15,4 %). Le tracé de son secteur de recrutement peut surprendre par sa configuration peu logique. Ses limites incorporent les territoires de deux quartiers INSEE, le Mesnil et Bac-Bourguignon mais se prolongent également jusqu'à la gare SNCF située à l'extrême sud, dans le quartier du Château.

Le troisième collège public C se situe au plein cœur du centre-ville, dans un secteur de recrutement qui comprend le quartier de la Mairie, la partie est du quartier du Château, et les quartiers est d'Asnières. Cet ancien CEG de taille plus modeste (615 élèves à la rentrée 1995) connaît depuis quelques années une lente érosion de ses effectifs (-3,6 % entre 1991 et 1995), chute qui devient beaucoup plus significative dès lors que l'on fait porter le constat sur les effectifs de sixième (-17,1 % pour la période). Il faut dire que sa position dans le centre-ville le met en concurrence directe avec deux établissements privés sous contrats.

## Les anomalies de la carte scolaire

Comment ne pas remarquer d'emblée le tracé pour le moins étrange des secteurs de recrutement des collèges d'Asnières ? J.-C. Christophe<sup>8</sup> fait le constat suivant : «Les limites communales sont en général respectées : on ne trouve dans la zone d'étude que trois aires de recrutement trans-communales. La première se situe sur la frontière communale entre Asnières et Bois-Colombes [...] et ne laisse pas d'étonner». Se livrant à un examen minutieux, l'auteur rappelle que l'habitat des quartiers nord d'Asnières est presque exclusivement composé de logements sociaux, alors que la petite portion de Bois-Colombes qui lui est adjointe est nettement pavillonnaire. Si l'hypothèse d'une volonté de l'administration scolaire de diversifier l'origine des élèves pouvait être retenue, elle ne se résiste pas à l'épreuve des faits. Ainsi, le nord de Bois-Colombes s'avère socialement plus proche des quartiers nord d'Asnières que du reste de la commune. Le diagnostic final est donc sans appel : «On observe que le découpage retenu préserve au maximum l'homogénéité à Bois-Colombes et à

7. En 1993, le lycée B figure dans la classe 2 du palmarès du *Monde de l'Éducation* avec un pourcentage de reçus compris entre 80 et 89 %. Pour la même promotion, les indicateurs de performances des lycées de la DEP montrent que le taux de réussite au BAC y est supérieur de 5 points au taux attendu sur la base académique, et de 9 points par rapport au taux attendu à l'échelle nationale. Dans le district de Gennevilliers, ce taux déjà très supérieur à la moyenne départementale peut être considéré comme exceptionnel (taux de réussite moyen des autres lycées = 55 %) et il n'y a guère qu'une institution privée asniéroise pour lui ravir la première place.

8. Christophe J.-C., *Discontinuités dans la ville. L'espace des collèges de l'agglomération parisienne (1982-1992)*, Thèse de Doctorat de Géographie, sous la direction de T. Saint-Julien, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, 1995.

Asnières-sud. Il semble dans ce cas que l'on ait préféré transgresser une frontière communale plutôt qu'une discontinuité intra-communale marquante. L'ajout à l'aire de recrutement du collège de Bois-Colombes du quartier de Bécon-les-Bruyères situé assez loin au sud sur le territoire de Courbevoie ne fait que confirmer cette hypothèse» (p. 57). Faut-il alors y voir une intention délibérée des pla-



nificateurs ? Le projet de construction d'un quatrième collège sur le territoire d'Asnières devrait encore compliquer le schéma scolaire local. En atténuera-t-il la ségrégation interne ? La question reste en suspens.

## Des catégories problématiques

Avant d'étudier le degré de correspondance entre la structure sociale et nationale des populations scolaires des trois établissements et celles de leur zone de recrutement, il faut insister d'entrée sur la prudence que requiert une comparaison à partir de catégories et de découpages statistiques différents. Si les limites de la carte scolaire et celles du découpage par quartiers se recoupent assez bien, il n'en va pas tout à fait de même des taxinomies utilisées par l'administration scolaire et par l'INSEE. La CSP enregistrée dans les collèges est celle de la personne responsable de l'élève qui, en dehors de quelques cas exceptionnels

est celle de l'un des parents. La classification utilisée repose sur la nomenclature des catégories socioprofessionnelles en 42 postes de l'INSEE. Deux inadéquations peuvent cependant être relevées. Ainsi, il existe dans la statistique scolaire une catégorie fourre-tout (les « autres ») dans laquelle on classe tous les élèves pour lesquels aucune CSP n'est identifiée. Dans les trois collèges de l'étude, cette catégorie regroupait en 1994 entre 5 % et 10 % de l'effectif total. Un même flou « artistique » entoure l'enregistrement de la nationalité. Afin d'éviter un catalogue fastidieux des erreurs de déclaration les plus fréquentes<sup>9</sup>, nous rapporterons les résultats d'une étude de la DEP. Ainsi une comparaison faite en 1989-90 entre les données issues du recensement et celles de la DEP fait état d'un surplus d'environ 37 000 élèves étrangers dans le second degré à l'échelle nationale, soit environ 10 % de la population étrangère comptabilisée<sup>10</sup>. C'est donc avec prudence que nous rapprocherons les données du recensement par quartier de celles de l'administration scolaire, en ne rapportant que les tendances les plus solidement établies. Après réflexion, il nous est apparu que les deux indicateurs INSEE les plus pertinents étaient la CSP de la population active des chefs de familles et le pourcentage d'étrangers parmi les moins de 15 ans.

On retrouve à première vue à travers la répartition des collégiens selon la ventilation sociale et la nationalité, l'ordre spatial en vigueur dans la ville. Les enfants d'ouvriers sont particulièrement surreprésentés dans le collège des « quartiers nord » d'Asnières (A), les enfants de commerçants et d'artisans dans le collège de centre-ville (C) et les enfants de cadres supérieurs dans le collège B et, dans une moindre mesure dans le collège C. La distribution des enfants d'employés et de cadres moyens est d'autre part assez homogène d'un collège à l'autre. De même, la distribution des élèves étrangers dans l'espace des collèges reflète assez fidèlement la division par nationalités du territoire communal. La comparaison des structures sociales et nationales des établissements avec celle de leurs secteurs révèle cependant des écarts importants entre les proportions attendues et les proportions réelles. Deux tendances majeures semblent en effet se détacher.

On constate en premier lieu que les enfants de cadres supérieurs sont anormalement sous-représentés dans l'ensemble des collèges publics. L'hypothèse d'un effet de la taille des familles selon l'origine sociale ne peut être validée<sup>11</sup>. On note d'autre part que cette absence chronique,

9. On peut se reporter à cette égard à la communication d'A. Léger, « Usage des statistiques de la DEP concernant les enfants de migrants », Colloque « Réussite scolaire des jeunes issus de l'immigration... », 13, 14 décembre 1995, Université de Paris 7.

10. Cf. DEP, Note d'information, *Les élèves de nationalité étrangère scolarisés dans le premier et le second degré en 1993-1994*, Ministère de l'Éducation Nationale, n° 95-03, janvier 1995.

11. Ainsi, le recensement de 1990 indique que le nombre moyen d'enfants par familles dont la personne de référence est un cadre supérieur est de 1,14, contre 1,38 pour les ouvriers, 1,22 pour les artisans commerçants, 1,16 pour les employés et 1,03 pour les professions intermédiaires.

particulièrement accusée dans le collège C et dans le collège A concerne également, dans une moindre mesure, le collège B qui est pourtant l'établissement qui accueille traditionnellement les catégories aisées d'Asnières. La répartition des autres catégories est sujette à des variations moins significatives. Ce sont pour les catégories intermédiaires que les décalages sont globalement et localement les moins marqués.

La seconde constatation est que, dans la totalité des établissements, on observe une sur-représentation très forte des élèves étrangers compte tenu de leur poids statistique dans la population des moins de 15 ans. Une comparaison des effectifs réels et des effectifs théoriques indique, qui plus est, que c'est dans le collège B, et non dans les collèges C ou A, que les écarts sont les plus prononcés. Ces deux tendances attestent en définitive de l'existence d'un processus de ségrégation interne dont la logique conduit à une concentration des enfants d'immigrés, et ce quel que soit le profil des établissements. Il faut pour en mesurer toute l'acuité se replacer à l'échelle plus fine des divisions scolaires.

## Les nouveaux entrants sont davantage étrangers

L'étude longitudinale des élèves des classes de 6e et de 3e est intéressante car elle autorise une vision dynamique de l'évolution sociale et ethnique des publics scolaires. Étant donné la présence au sein de chaque établissement de classes technologiques et de troisièmes d'insertion, on

peut faire l'hypothèse que la majorité des orientations précoces se déroulent à l'intérieur même des collèges et que les élèves scolarisés actuellement en 3e correspondent *grosso modo* à la cohorte entrée en 6e, trois ou quatre ans plus tôt. Observons tout d'abord comment se répartissent dans les trois collèges les élèves étrangers, les élèves d'origine étrangère et les élèves français de naissance des deux divisions.

Dans les trois établissements, un renforcement très net de la présence des enfants d'immigrés est perceptible dans la cohorte entrée quatre ans plus tard, avec toutefois quelques nuances internes : dans le collège A, c'est la part des Français par acquisition qui augmente, alors que les effectifs étrangers diminuent. A contrario le poids des élèves « français de naissance » s'est considérablement infléchi, et devient encore plus minoritaire dans le collège A. On en arrive donc au paradoxe suivant : alors que la « macro-statistique » indique, pour Asnières, une stagnation de la population étrangère dans les collèges pendant la période 1991-1995, voire même une compression des taux dans les collèges A et B, on observe à l'intérieur des établissements que les nouveaux entrants de sixième sont de plus en plus massivement des enfants étrangers ou d'origine étrangère. Parallèlement à ce mouvement, un changement structurel assez significatif est également perceptible chez les « français de naissance ». Ainsi, dans le collège A, la comparaison entre les classes de 6e et de 3e indique une baisse sensible de la proportion d'enfants de cadres moyens parmi ces élèves (- 10,8 %) au profit d'une augmentation des enfants d'employés (+ 6,3 %) et d'ou-

**TABLEAU 1**

PCS ET NATIONALITÉ DANS LES COLLÈGES ET DANS LES SECTEURS DU RECRUTEMENT

PCS et nationalité	Collège A	Secteur A	Collège B	Secteur B	Collège C	Secteur C	Tous collèges	Asnières
2 Artisans-com.	12,1	5,2	9,9	10,1	17,3	10,4	12,6	8,9
3 Cadres sup.	7,4	17,4	19,5	24,3	16,1	27,1	13,7	25,4
4 Prof. interméd.	21,6	22,2	21,3	20,9	18,5	21,6	20,8	21,1
5 Employés	25,8	21,3	28,9	21,9	25,0	23,2	26,7	16,1
6 Ouvriers	33,0	39,0	20,3	30,9	23,0	27,1	26,3	28,4
Étrangers	31,3	23,9	24,7	14,1	30,3	21,8	28,8	20,4

Source : enquête personnelle

**TABLEAU 2**

ÉTRANGERS, FRANÇAIS PAR ACQUISITION ET « FRANÇAIS DE NAISSANCE » DANS LES CLASSES DE SIXIÈME ET DE TROISIÈME DES COLLÈGES D'ASNIÈRES EN 1994

%	Collège A	Collège B	Collège C			
Division	3e	6e	3e	6e	3e	6e
Français de naissance	43	39	63	54,5	51	36
Français par acquisition	20	27	12,5	16,5	16	22
Étrangers	37	34	24,5	29	33	41

Source : enquête personnelle

vriers (+ 3,1 %). Dans les collèges B et C, c'est la catégorie des enfants de cadres supérieurs qui connaît la chute la plus importante (diminution respective des pourcentages de 15,8 % et de 8,6 %). En revanche, le poids des catégories intermédiaires y augmente légèrement. Le collège C voit de surcroît la part des enfants d'ouvriers français augmenter de 12,3 %. On le voit donc, dans les trois établissements, l'« ethnicisation » des publics scolaires va de pair avec un recul des publics français d'origine sociale favorisée. Ces derniers sont les premiers à mettre en œuvre des stratégies de contournement de la carte scolaire, passant notamment par le privé.

## Les immigrés sont-ils des consommateurs d'école « avertis » ?

Il faut, pour mieux saisir les facteurs à l'œuvre dans les changements récents intervenus dans les collèges asniérois, évoquer les fondements objectifs et subjectifs sur lesquels reposent les stratégies d'évitement scolaire et analyser en particulier leurs formes et leurs effets les plus significatifs à l'échelle locale. La question reste de savoir si, comme l'indiquent certaines sources, les immigrés participent à ces dynamiques.

Les stratégies de « consommateurs »<sup>12</sup> mises en œuvre par les familles sur le « marché » scolaire (demandes de dérogations, recours au privé, fausses adresses, déménagement pur et simple, etc.) renvoient à ce qui paraît constituer une injustice criante aux yeux des parents : tous les établissements ne se « valent » pas et n'offrent pas les mêmes perspectives de réussite. Dans cette « bourse » scolaire, la « cote » du « bon collège » est alors jugée à l'aune de ses résultats et donc indirectement par la « valeur » sociale de ses élèves. La réussite, comme le soulignent P. Bourdieu et P. Champagne<sup>13</sup> passe alors de plus en plus par « un sens bien affûté du placement » afin de mobiliser « les investissements au bon moment et au bon endroit », c'est-à-dire les bonnes filières, les bons établissements, les bonnes sections. Dans ce contexte de mise en concurrence, les élèves issus de l'immigration bénéficient-ils des mêmes chances que les autres élèves ? En d'autres termes, leurs parents ont-ils les moyens de mettre en œuvre des stratégies de « consommateurs avertis » ? Il est évident que les tactiques de choix de l'établissement scolaire imposent une certaine liberté de navigation dans les arcanes du système éducatif, liberté qui outre un capital économique assez conséquent (permettant par exemple un recours temporaire au privé pour éviter une orientation non désirée), nécessite ce fameux sens du placement propre aux classes supérieures et moyennes, dont parle P. Bourdieu. On est sans conteste encore mieux armé lorsque l'on possède les deux. De ce point de vue, la grande majorité des familles immigrées d'origine populaire cumulent un double handicap, ce qui

nous amène à privilégier l'hypothèse de leur « captivité » scolaire.

## La concurrence entre établissements publics

Confrontés à ces logiques de mise en concurrence, les collèges doivent tout particulièrement veiller à leur image. Ainsi, tout est fait pour enrayer la fuite de ces « bons élèves » qui optimisent la réputation de l'établissement ou du moins pour conserver un semblant de brassage socioculturel : fabrication de classes homogènes, offre d'options attrayantes, innovation pédagogique, etc. Le collège B, par son passé prestigieux, par l'offre variée de langues et d'options qu'il propose et par la grande stabilité et le haut degré de qualification de ses enseignants (partage du temps de service pour quelques professeurs entre le lycée voisin et le collège) peut à juste titre se targuer de posséder des atouts appréciables. Les flux de demandes de dérogation démontrent à cet égard sa force d'attraction dans l'espace local. Il est parmi les 14 collèges du nord des Hauts-de-Seine le troisième collège le plus demandé. Son caractère attractif est également perceptible à travers les motifs invoqués par les demandeurs. Les critères prioritaires habituellement retenus par l'Inspection Académique sont de deux ordres : familiaux (« avoir des parents travaillant dans l'établissement », « avoir des frères et sœurs effectuant actuellement leur scolarité dans le collège ») et géographiques (proximité d'habitation dans la commune du collège ou dans une autre commune ; proximité du lieu de travail de l'un des parents). Or l'on constate que sur 42 demandes d'entrée dans le collège B, un peu moins de la moitié relèvent de ces priorités (13 ont été exaucées) et que 22 demandes s'appuient sur des motifs « autres ». Parmi ces dernières, deux seulement ont été jugées recevables par l'administration, ce qui démontre au passage que la dérogation n'est pas dans le nord des Hauts-de-Seine une bonne stratégie d'évitement, le système étant verrouillé. On se doit naturellement de faire un parallèle entre ce flux très positif et la qualité de l'offre de formation soulignée plus haut.

Mais une comparaison avec les autres collèges du secteur montre également qu'à travers la géographie des flux de demandes de dérogation, une hiérarchisation sociale des établissements se dessine. Ainsi trois établissements (dont le collège B) polarisent à eux seuls 56 % des demandes dans le nord des Hauts-de-Seine. Ces derniers ont un profil social qui se démarque très nettement : ils accueillent en moyenne un tiers d'enfants de cadres supérieurs et 15 % d'enfants d'ouvriers, alors que dans les autres collèges ces proportions sont inverses. De même la

12. Cette expression fait bien sûr référence au titre de l'ouvrage de R. Ballion, *Cf. Les Consommateurs d'école*, Paris, Stock, 1982.

13. Cf. Bourdieu P. et Champagne P., 1993, « Les exclus de l'intérieur », in *La misère du Monde*, Paris, Éditions du Seuil, pp. 597-603.

présence étrangère y est en moyenne deux fois moins élevée (13 % au lieu de 30 %).

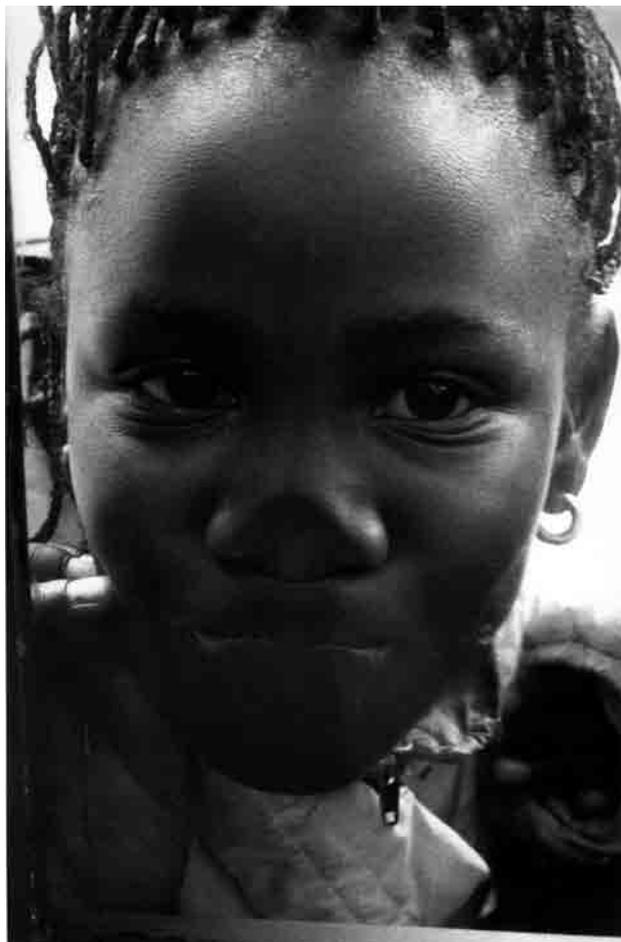
L'origine sociale des « dérogants » est également là pour le confirmer. Ainsi nous avons pu relever dans l'établissement B quelles étaient, en 1994, les caractéristiques des élèves de 6e et de 3e entrés sur dérogation. Parmi les 13 élèves de 3e qui remplissaient cette condition, on trouvait 8 enfants issus des catégories supérieures, 4 des catégories intermédiaires et un enfant d'employé. Une certaine « démocratisation » de la procédure transparait cependant au niveau des entrants de sixième puisque, sur 17 élèves, 3 sont des enfants d'artisans et de commerçants, 8 sont des enfants de cadres moyens, 4 ont un père employé. On trouve également 1 enfant d'ouvrier et une enfant de cadre supérieur. Dans cet ensemble la présence de 6 élèves français d'origine étrangère doit être soulignée (3 maghrébins, 1 africain et 2 asiatiques). Quatre d'entre eux appartenaient aux classes moyennes et supérieures.

## La fuite vers le privé

Malgré son attrait évident, le collège B, à l'instar des autres établissements publics d'Asnières, constitue un « vivier » non négligeable pour le secteur privé. De fait, nous avons pu constater une désaffection progressive des publics aisés qui lui étaient traditionnellement attachés. Cette tendance est d'ailleurs soulignée dans le projet d'établissement pour l'année scolaire 1995-1996. On peut ainsi lire au chapitre des constats : « Fuite des élèves venant des établissements du centre d'Asnières vers des établissements à population moins défavorisée, surtout privés, quoique la tendance semble s'inverser ». Comment expliquer cet état de fait si ce n'est par la situation du collège B à proximité des quartiers nord d'Asnières, dont la réputation est désormais associée à l'image très négative des « banlieues » que les médias ont contribué à diffuser. Cet aspect est également abordé par le chef d'établissement : « Le collège recrute sur un secteur comprenant une bonne partie des quartiers résidentiels de la commune, ce qui, jusqu'à maintenant, lui assure un apport d'élèves de milieux assez favorisés ; mais son implantation excentrique dans la partie nord de la ville le met aussi au contact direct des zones de deux collèges, l'un d'Asnières, l'autre de Gennevilliers ; le premier est classé ZEP, le second est en « zone sensible ». C'est ainsi que notre collège connaît des problèmes de déscolarisation et de délinquance comme ces derniers, sans en recevoir les moyens spécifiques et que, comme déjà signalé plus haut, une partie des familles cherchent refuge pour les enfants vers les établissements (privés) du centre-ville ».

Et de fait, alors que les effectifs du secteur public enregistrent un accroissement d'environ 5,8 % entre 1991 et 1995, le secteur privé augmente quant à lui de 18,4 %. Aujourd'hui ses effectifs approchent les 1 400 élèves, soit environ le tiers des collégiens scolarisés sur la commune (combien sont asniérois ? nous l'ignorons). Nous ne posons

malheureusement pas les données qui pourraient permettre de mieux cerner le profil socio-géographique des élèves du privé, en raison du manque de transparence statistique de cette institution. Deux établissements catholiques au fonctionnement laïc occupent ici le devant de la scène : Sainte-Geneviève (725 élèves en 1995) et Saint-Joseph (479 élèves). La commune compte également un petit établissement privé hors-contrat (193 élèves). Entre



ces trois établissements, une spécialisation s'opère, particulièrement lisible dans la forte différenciation des taux de retard en 6e : 8 % à Sainte-Geneviève, 20,6 % à Saint-Joseph et 43,2 % à Chambertin. Alors que les candidats à Sainte-Geneviève sont triés sur le volet<sup>14</sup>, Saint-Joseph recrute des élèves d'origine sociale plus modeste et séduit des familles moins conservatrices. C'est la raison pour laquelle il a connu la progression la plus forte de la commune entre 1991 et 1995 : 115 élèves supplémentaires, soit 30 % de plus que l'effectif initial.

14. Une Enquête du *Monde de l'Éducation* sur l'Enseignement privé, réalisée en juin 1987, donne pour le collège Sainte-Geneviève d'Asnières 250 demandes d'inscription en sixième pour 50 places, l'autre moitié de l'effectif provenant du niveau primaire de l'établissement. Saint-Joseph ne dispose pas d'un tel vivier et, selon l'auteur, doit recruter massivement des élèves issus du public.



Les familles étrangères utilisent-elles le privé pour leurs enfants ? La statistique scolaire montre que c'est très rarement le cas : seuls 8 % des collégiens étrangers y poursuivaient leur scolarité en 1995. Par ailleurs, aucune évolution significative ne s'est produite pendant la période considérée. Est-il nécessaire de le préciser, c'est le collège Saint-Joseph qui en accueille proportionnellement le plus (10,5 % contre 0,8 % à Sainte-Geneviève).

Évaluer l'importance de l'évitement scolaire et en particulier celle de la fuite vers le privé reste un exercice périlleux qui heurte de plein fouet un « tabou » très prégnant au sein de l'Éducation nationale. C'est pourquoi il s'avère si difficile de recueillir des informations auprès des acteurs institutionnels. Pourtant certains indices ne

trompent pas. Ainsi nous avons vu que le collège C situé à proximité des établissements privés perdait chaque année des élèves, à l'entrée en sixième (- 17 % entre 1991 et 1995, soit l'équivalent d'une classe de 31 élèves). Afin de donner une mesure de l'« hémorragie » dont souffre manifestement cet établissement, nous avons comparé pour l'année 1995, le stock d'élèves affecté en 6e après la commission de dérogation de juin (élèves issus des écoles élémentaires et redoublant en 6e) et le nombre de collégiens qui s'étaient réellement présentés à la rentrée des classes. Sur 150 élèves affectés, on en retrouve seulement 130, ce qui indiquerait un taux d'évaporation d'environ 13 %. De même, le principal du collège A a pu constater à la rentrée 1995 qu'une dizaine d'élèves affectés en juin dans des classes de « germanophones » – supposés à tort ou à raison comme scolairement bons – s'étaient « évaporés » en septembre. Renseignements pris auprès des directeurs d'écoles primaires, il semblerait bien que ces élèves se soient « envolés » vers les établissements privés. Comment expliquer cette évaporation si ce n'est à travers la perception par les parents d'une dégradation du climat de ces établissements ?

### « Ethnicisation » de l'école publique de banlieue ?

Alors que l'école publique apparaît dans la tradition républicaine comme l'un des piliers de l'intégration nationale, elle est aujourd'hui comme hier traversée par des logiques ségrégatives qui remettent en cause les conditions d'un brassage socioculturel. Le cas d'Asnières est assez significatif. Par sa configuration scolaire originale, l'importance locale du marché du privé et, qui plus est, sa proximité géographique avec une académie parisienne vieillissante qui ne remplit son dispositif scolaire secondaire que grâce aux apports extérieurs, la commune cristallise en définitive tous les éléments qui pourraient entraîner à moyen terme la constitution d'un « ghetto » scolaire. Les enfants d'immigrés risquent de constituer progressivement la part majoritaire des élèves du public, comme tend à le montrer l'évolution actuelle. Les effets de cette ségrégation scolaire en matière d'intégration sociale et culturelle sont encore difficiles à prévoir.

*Catherine Barthon*

> **Catherine Barthon**, géographe, est actuellement allocataire de recherche au laboratoire Migrinter « Migrations internationales : espaces et sociétés » (UMR, n° 6588, Migrinter-IERS-TIDE, CNRS-Universités de Poitiers et de Bordeaux III). Elle prépare sous la direction de Michèle Guillon une thèse sur le sujet : « Les élèves issus de l'immigration dans l'espace des collèges de l'Académie de Versailles : Intégration ou ségrégation scolaire ».